



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 11 juillet 2007 (12.07)  
(OR. en)**

**11597/07**

**POLGEN 81**

**NOTE POINT "I/A"**

---

de la:	présidence
au:	Coreper/Conseil
Objet:	Avis du Conseil favorable à la réunion d'une conférence intergouvernementale, conformément à l'article 48 du traité sur l'Union européenne

---

1. Le 27 juin 2007, le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a soumis au Conseil, conformément à l'article 48 du traité sur l'Union européenne, une proposition tendant à la révision des traités sur lesquels est fondée l'Union (doc. 11222/07). Le Conseil a décidé de consulter le Parlement européen, la Commission et la Banque centrale européenne sur la réunion d'une conférence des représentants des gouvernements des États membres à cette fin.
2. La Banque centrale européenne, la Commission et le Parlement européen ont rendu leurs avis respectivement le 5 juillet 2007 (doc. 11624/07), le 10 juillet 2007 (doc. 11625/07) et le 11 juillet 2007 (doc. 11626/07).
3. À la lumière de ce qui précède, le Conseil est invité, conformément à l'article 48 du traité sur l'Union européenne, à rendre un avis favorable à la réunion d'une conférence des représentants des gouvernements des États membres, en vue de son ouverture le 23 juillet 2007 à Bruxelles.